

Conditions de Participation à « L'Essai BITURBO »

Les Conditions de Participation ci-dessous (ci-après les « **Conditions de participation** ») s'appliquent pour participer à l'« Essai BITURBO » (ci-après la « **Campagne** »).

1. Organisateur

1.1. L'organisateur de la Campagne est la société Robert Bosch France, SAS au Capital social de 140 400 000€, dont le siège social est situé au 32 Avenue Michelet, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 572 067 684 (ci-après « **Bosch** »).

1.2. Vous trouverez des informations détaillées au sujet de Bosch en tant qu'organisateur de la Campagne dans les informations sur l'entreprise.

La Campagne n'est pas affiliée à ou sponsorisée, soutenue ou organisée d'une quelconque manière par Facebook, Instagram ou TikTok (les « **Plateformes des réseaux sociaux** »). Aucune des Plateformes des réseaux sociaux n'est un interlocuteur pour la Campagne. Le destinataire des données et informations fournies par le participant n'est pas la Plateforme des réseaux sociaux, mais Bosch. L'ensemble des questions, commentaires ou réclamations au sujet de la Campagne doivent être adressés à Bosch (e-mail : sav.outillage-electroportatif@fr.bosch.com), objet : « L'Essai BITURBO »).

2. Durée et localisation de la Campagne, période de candidature

2.1. La période pendant laquelle le testeur potentiel peut candidater pour la Campagne (ci-après la « **Période de candidature** ») est comprise entre le 15 septembre 2022, 8h00 jusqu'au 30 novembre 2022, 23h59.

2.2. La Campagne court du 15 septembre 2022 8h00 jusqu'au 30 novembre 2022, 23h59 (ci-après la « **Durée de la Campagne** »).

2.3. La Campagne a lieu uniquement en France métropolitaine, Corse, DROM-COM.

3. Conditions de Participation et conclusion d'un contrat

3.1. Pour participer à la Campagne, le testeur doit candidater au préalable pendant la Période de candidature indiquée, en fournissant ses données personnelles (p. ex. nom, prénom, adresse, coordonnées, profil sur les réseaux sociaux, motivation) sur le site Internet à l'URL [<https://www.bosch-professional.com/fr/fr/biturbo-test>] (ci-après le « **site Internet** »). Afin de candidater, le testeur a besoin d'un compte utilisateur sur PRO360. À cette fin, il est tenu de s'inscrire sur <https://www.bosch-professional.com/fr/fr/pro360/> ou à la fin de la procédure d'inscription à cette campagne. Les Conditions d'utilisation pour s'inscrire sur le portail PRO360 sont consultables au lien suivant : [Lien](#).

3.2. L'inscription à la Campagne via le site Internet ne constitue qu'une offre de participation. En candidatant pour l'essai, le testeur remet une déclaration ferme de participation à l'essai. Un contrat correspondant ne sera conclu que si Bosch accepte cette candidature en envoyant un produit d'essai.

3.3. Bosch sélectionnera les testeurs de la Campagne à sa seule discrétion entre les candidatures reçues pendant la Période de candidature. Une lettre de motivation convaincante joue un rôle dans ce choix. Les candidats retenus seront informés par e-mail dans un délai de 15 semaines. Toute action en justice est exclue.

3.4. La participation à la Campagne est gratuite et volontaire.

- 3.5. Seules les personnes âgées de 18 ans et qui s'inscrivent personnellement pour participer ont le droit de participer. Le participant s'engage à fournir des informations véridiques. La participation de procédures automatisées n'est pas autorisée. Bosch se réserve le droit d'exclure le testeur concerné dans ce cas.
- 3.6. Les collaborateurs de Bosch et d'autres sociétés impliquées dans l'organisation de la Campagne, ainsi que les membres de leurs familles, sont exclus de la participation. Les membres de la famille au sens des présentes Conditions générales de participation recouvrent les époux, les partenaires enregistrés et les parents au premier et deuxième degrés.

4. Livraison de produits à des fins d'essai

- 4.1. Le testeur reconnaît que les produits qui lui sont fournis gratuitement dans le cadre de l'essai pendant la Période de la Campagne sont uniquement destinés à créer la vidéo et ne sont donc pas vendus ou cédés autrement au testeur. Le testeur n'est pas autorisé à démonter le produit d'essai.

Dans l'hypothèse où le testeur serait un non-consommateur au sens du droit français, il reconnaît que les produits donnés en cadeau ne sauraient être considérées comme étant un avantage en nature soumis à une quelconque taxation fiscale et/ou URSSAF.

- 4.2. Les produits d'essai sont livrés par Bosch ou par un tiers mandaté par Bosch par coursier, par la poste ou service de livraison à l'adresse indiquée par le testeur dans son compte PRO360. Une modification ultérieure de l'adresse d'expédition spécifiée par le testeur n'est pas possible. La livraison sera effectuée exclusivement dans les pays indiqués à l'article 2.3.

5. Création d'une contribution vidéo, octroi de droits

- 5.1. Le testeur s'engage à créer une contribution vidéo sur son compte sur les réseaux sociaux qui remplisse les exigences énoncées en Annexe des présentes Conditions de participation, et à téléverser le lien dans un délai de 4 semaines à compter de la réception du produit d'essai sur le site Internet Bosch indiqué (l'URL de ce site Internet sera communiquée au testeur par e-mail). À cette fin, le testeur doit régler les paramètres de son compte sur les réseaux sociaux sur « public ». Le testeur peut également créer et téléverser plusieurs vidéos.
- 5.2. Lorsqu'il utilise l'outil et crée la contribution vidéo, le testeur doit respecter le mode d'emploi (notamment l'utilisation de l'équipement de sécurité spécifié) et prendre les précautions de sécurité généralement applicables pour une utilisation sûre des outils électriques. Il convient de respecter la législation en vigueur.
- 5.3. Les testeurs dont la contribution vidéo n'est pas téléversée dans les délais ou qui violent autrement les présentes Conditions de participation ou la législation seront exclus de la Campagne. Bosch est également en droit d'exclure de la Campagne les testeurs dont les contributions vidéos sont, selon l'appréciation de Bosch, inadéquates, inappropriées, injurieuses, insultantes ou nuisibles, ou comprennent des contenus politiques, religieux, racistes, sexuels, discriminatoires ou autrement dégradants ou tout contenu qui n'est pas dans l'intérêt de Bosch.
- 5.4. À la demande de Bosch, le testeur doit immédiatement effacer les publications si les Conditions de participation ont été violées. La publication sur son propre profil sur les réseaux sociaux ne dégage pas le testeur de sa propre responsabilité, et Bosch indemnise le participant de toute réclamation de tiers en vertu de l'article [Erreur !](#)

Source du renvoi introuvable.

La publication doit être clairement marquée comme de la « publicité » ou une « vidéo publicitaire » et les directives de l'éditeur de la plateforme concernée doivent être strictement respectées. Si le testeur ne respecte pas ces exigences et si Bosch a connaissance de cela, le testeur est obligé de supprimer la contribution immédiatement à la demande de Bosch. Bosch a également le droit d'exclure le testeur de la Campagne. Vous trouverez toutes les informations sur la page suivante : <https://www.bosch-professional.com/fr/fr/biturbo-test>.

5.5. Octroi de droits

- a. Bosch et les sociétés affiliées à Bosch en vertu du § 15 de la loi allemande sur les sociétés anonymes (AktG) (le « **Groupe Bosch** ») obtiennent gratuitement le droit irrévocable, illimité, non exclusif, sans limites dans le temps et l'espace, d'utiliser la(les) contribution(s) vidéos envoyée(s), ainsi que toute image et tout texte envoyés en plus (collectivement la « **Contribution Vidéo** »). Le Groupe Bosch a le droit de transmettre la Contribution Vidéo partout dans le monde, à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe Bosch, de toute manière et via tout média, indépendamment de la technologie d'enregistrement ou de transmission, notamment dans des médias imprimés et en ligne (Internet et Intranet), sous forme électronique, y compris, mais sans s'y limiter sur des profils de réseaux sociaux (p. ex. Facebook, Instagram, YouTube, TikTok), pour l'utiliser à des fins de publicité et d'information, et les mettre à disposition du public. Cela inclut le droit de reproduction, distribution, exposition et communication au public. L'octroi de droits comprend en particulier le « droit à l'image ».
- b. Le Groupe Bosch a le droit de raccourcir, couper, numériser, modifier électroniquement, retoucher ou modifier autrement la Contribution Vidéo.
- c. Le Groupe Bosch a le droit d'octroyer des sous-licences.

5.6. Le testeur assure que la Contribution Vidéo est exempte de droits de tiers et dégage pleinement Bosch ainsi que les sociétés affiliées au Groupe Bosch. Ceci s'applique notamment aux droits individuels des tiers enregistrés, le cas échéant, ainsi qu'aux droits d'auteur de tiers. En outre, le testeur doit respecter les règles en vigueur en matière de protection des données.

6. Cadeau de remerciement, restitution de l'outil d'essai

6.1. Si le testeur téléverse une contribution correspondant aux critères établis à l'article 5 sur la page d'accueil, qui remplit toutes les exigences des présentes Conditions de participation et de l'Annexe, l'outil reçu sera cédé gratuitement au testeur en cadeau de remerciement pour sa participation. Tout paiement en espèces ou échange du cadeau de remerciement est impossible.

6.2. Sur demande, le testeur doit restituer l'outil à Bosch immédiatement si :

- a. aucune Contribution Vidéo n'est téléversée sur la page d'accueil dans les délais ;
ou
- b. la vidéo viole autrement les présentes Conditions de participation ou la législation ; ou
- c. selon l'appréciation de Bosch, la vidéo est inadéquate, inappropriée, injurieuse, insultante ou nuisible, ou contient d'autres contenus qui ne correspondent pas à l'intérêt d'entreprise de Bosch ; ou
- d. le testeur est exclu de la Campagne pour une quelconque raison.

- 6.3. La restitution est prise en charge par Bosch. Bosch ou un service d'expédition contactera le participant par e-mail concernant les modalités de retour. Le testeur est dans l'obligation de remettre l'outil en bonne condition et emballé correctement au transporteur sélectionné par Bosch (coursier, poste, ou service d'expédition).

7. Garantie, responsabilité

Les produits d'essai sont fournis au testeur à l'exclusion de toute garantie. L'exclusion de garantie ne s'appliquera toutefois pas aux actions en dommages-intérêts reposant sur une négligence grave ou un acte intentionnel de Bosch ou ses auxiliaires d'exécution. Les actions en dommages-intérêts pour atteinte à la vie, au corps ou à la santé ou fondées sur la loi concernant la responsabilité du fait du produit ne seront pas affectées. Bosch n'est notamment pas tenu de remplacer ou réparer les produits d'essai, mais examinera chaque cas individuellement.

8. Exonération de responsabilité

- 8.1. Les testeurs sont seuls responsables de tout le contenu qu'ils fournissent en lien avec la Campagne sur leurs propres profils des réseaux sociaux (p. ex., Facebook, Instagram, TikTok). Bosch n'est pas obligé de vérifier dans le contenu fourni par le testeur la présence d'éventuelles violations de la législation ou des droits de tiers ou de non-respect des directives de la plateforme concernée. Le contenu ne peut (i) pas représenter une insulte envers les autres utilisateurs ou tiers et ne peut diffamer, harceler ou nuire à d'autres utilisateurs ou tiers, (ii) ne viole pas les (autres) droits de tiers (notamment les droits individuels, droits d'auteur et droits de représentation), (iii) ne fait pas de publicité pour des tiers (sous forme de liens, textes et/ou images), (iv) ne contient pas de virus ou requêtes de ce type, et (v) n'aborde pas de sujet immoral, obscène, pornographique, menaçant, violent, discriminatoire ou raciste.
- 8.2. Les testeurs indemniseront et défendront intégralement Bosch et les sociétés du Groupe Bosch, Facebook, Instagram, YouTube, TikTok et leurs dirigeants, gérants, collaborateurs, sociétés affiliées, filiales ou agents (y compris des frais d'avocat raisonnables) des frais engagés en lien avec le contenu fourni par le participant. Les actions causées par Bosch sont exclues de cela.

9. Exclusion

- 9.1. Toute violation des présentes Conditions de Participation autorise Bosch à exclure le participant concerné de la Campagne. Ceci s'applique notamment si le participant donne de fausses informations, s'il essaie de participer plusieurs fois à la Campagne ou si le contenu du participant (p. ex. contributions vidéos, mais aussi commentaires sur les profils de Bosch sur les réseaux sociaux ou ceux d'autres participants) viole la loi en vigueur, les droits de tiers ou les droits de Bosch (p. ex. non respect des consignes de sécurité par rapport au mode d'emploi concerné). Ceci s'applique aussi au contenu, qui peut être considéré comme faisant l'apologie de la violence, harcelant ou dégradant ou qui viole autrement le sentiment de décence. Notamment si l'équipement de sécurité nécessaire d'après le mode d'emploi n'est pas utilisé dans la vidéo.
- 9.2. Si le participant exclu est déjà un gagnant du tirage au sort, le cadeau de remerciement peut être retiré à une date ultérieure.
- 9.3. Le testeur doit restituer les produits fournis pour l'essai immédiatement après son exclusion, à ses propres frais.

10. Fin prématurée de la Campagne, modifications,

- 10.1. Le testeur doit restituer les produits fournis pour l'essai immédiatement après la fin de la Campagne, à ses propres frais.
- 10.2. Bosch se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la Campagne à tout moment, sans préavis et sans indiquer de motif. En particulier, Bosch peut utiliser cette option si pour des raisons techniques (p. ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreurs concernant le matériel et/ou logiciel) ou pour des raisons juridiques, le déroulement correct de la campagne ne peut être assuré.

11. Politique de protection des données

- 11.1. Le responsable du traitement des données est la société Robert Bosch Power Tools GmbH, Max-Lang-Strasse 40-46, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne (ci-après « Bosch »).
- 11.2. Dans le cadre du concours, les données à caractère personnel des participants seront collectées, traitées et utilisées dans les finalités suivantes : mise en œuvre de la promotion et du contrat.
- 11.3. Le fondement juridique du traitement est l'art. 6 al. 1 b) RGPD.
- 11.4. Il est nécessaire de fournir des données à caractère personnel pour participer à la promotion et exécuter le contrat. L'absence de fourniture des données peut entraîner la non-participation.
- 11.5. Les données des participants seront uniquement traitées par Bosch et l'agence mentionnée à l'article X de la promotion ou du contrat. En outre, dans le cadre de la commande des outils, nous transmettons votre nom, votre adresse e-mail, et le cas échéant, votre numéro de téléphone aux prestataires de service de transport suivants, dans le cadre de la réalisation du contrat : - transporteurs partenaires Bosch France (COLISSIMO, ou GLS ou Flash ou Chronopost, GEFCO...), .
Veuillez noter qu'en suivant, commentant et aimant publiquement les publications sur Facebook, Instagram, Youtube TikTok, toutefois, les opérateurs des plateformes auront accès à vos données. Nous n'avons aucune influence sur les destinataires auxquels Facebook et TikTok transmettent vos données. Les opérateurs des plateformes sont eux-mêmes responsables de cet aspect en vertu de la législation sur la protection des données. Les destinataires des données peuvent également être implantés dans des pays qui peuvent disposer d'un niveau de protection des données inférieur à l'UE et les droits des personnes concernées peuvent ne pas exister ou ne pas pouvoir être exercés. Concernant le traitement des données par Facebook, leur politique de confidentialité s'applique, sur <https://www.facebook.com/help/568137493302217>, pour TikTok : <https://www.tiktok.com/legal/privacy-policy-eea?lang=fr>, et pour Instagram sur : https://www.facebook.com/help/instagram/519522125107875/?helpref=uf_share. Facebook, TikTok et Instagram ne sont en aucune manière liés à la connexion au concours. Bosch est seul responsable du traitement des données dans le contexte de la promotion.
- 11.6. Les données d'adresse des participants seront effacées 60 jours après la fin de la promotion. Les vidéos des participants peuvent être utilisées par Bosch pour une durée illimitée, conformément aux droits octroyés. En suivant, commentant ou aimant publiquement une publication sur Facebook, Instagram ou Tiktok, l'accès aux données est accordé à ces opérateurs. Bosch n'a pas d'influence sur la suppression de ces données sur ces plateformes.
- 11.7. Droits des utilisateurs : veuillez utiliser les informations de l'article « (1) Organisateur » en haut de la présente page pour exercer vos droits. Veuillez faire en sorte que nous soyons en mesure de vous identifier sans équivoque.

Droit d'information : vous disposez d'un droit d'information sur l'utilisation de vos données. À cette fin, vous pouvez exercer un droit d'accès concernant les données à caractère personnel vous concernant que nous traitons.

Droit de correction et d'effacement : vous pouvez nous demander de corriger des données incorrectes, et dans la mesure où les exigences légales sont remplies, de compléter ou effacer vos données. Cela ne concerne pas les données requises pour la facturation et la comptabilité ou les données soumises à une obligation légale de conservation. Dans la mesure où l'accès à ces données n'est pas nécessaire, toutefois, leur traitement sera limité (voir ci-dessous).

Limitation du traitement : vous pouvez exiger de notre part la limitation du traitement de vos données, dans la mesure où les exigences légales sont remplies.

Révocation du consentement : dans la mesure où vous nous avez consenti au traitement de vos données, vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment, avec effet immédiat pour l'avenir. La légalité du traitement de vos données jusqu'à la révocation n'est pas affectée.

Opposition au traitement des données : vous avez également le droit de vous opposer au traitement des données par nos soins à tout moment. Nous cesserons alors le traitement de vos données, à moins que nous ne soyons en mesure, conformément aux exigences légales, de présenter des raisons impérieuses de poursuivre le traitement qui l'emportent sur vos droits.

Portabilité des données : vous avez également le droit de recevoir des données que vous avez mis à notre disposition dans un format structuré, courant et lisible par machine, si c'est techniquement possible, de demander que les données soient transférées à un tiers.

Droit de recourir à une autorité de surveillance : vous avez le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de protection des données. Pour cela, vous pouvez contacter l'autorité responsable de la protection des données de votre lieu d'habitation ou de votre Land ou l'autorité de surveillance dont nous dépendons. Il s'agit de : Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit - Königstraße 10a - 70173 Stuttgart - Allemagne. Adresse postale : Postfach 10 29 32 - 70025 Stuttgart - Allemagne - Tél. : 0711/615541-0 - fax : 0711/615541-15 - e-mail : poststelle@lfdi.bwl.de

11.8. Contact

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez nous joindre à l'adresse indiquée à l'article « (1) Organisateur ». Pour faire valoir vos droits et signaler des incidents liés à la protection des données, veuillez utiliser le lien suivant : <https://www.bkms-system.net/bosch-datenschutz>. Pour toute suggestion ou réclamation relative au traitement des données à caractère personnel, nous recommandons de vous adresser à notre délégué à la protection des données :
Délégué à la protection des données : Sécurité de l'information et protection des données (C/ISP) - Robert Bosch GmbH -
Postfach 30 02 20 - 70442 Stuttgart - Allemagne ou par e-mail: PT.DSO@bosch.com

12. Confidentialité

12.1. Les parties conserveront la confidentialité de toutes les informations devant être traitées comme confidentielles et dont elles ont eu connaissance dans le cadre de la présente relation contractuelle, ou ne les utiliseront vis-à-vis de tiers qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie, quelle que soit la finalité. Les informations devant être traitées comme confidentielles comprennent les informations expressément indiquées comme confidentielles par la partie qui les fournit et les informations qui doivent être considérées comme confidentielles par leur nature.

- 12.2. Si des informations devant être traitées comme confidentielles sont réclamées à l'une des parties par une autorité, l'autre partie doit être informée immédiatement de la transmission des informations devant être traitées comme confidentielles à l'autorité.
- 12.3. Les obligations en vertu du présent article 12 ne s'appliquent pas aux informations ou parties d'informations dont la partie destinataire peut prouver qu'elles
- a. étaient connues ou accessibles du grand public avant la date de réception ou qu'un tiers en a eu connaissance légalement et sans obligation de confidentialité après la date de réception ; ou
 - b. étaient connues ou généralement accessibles au grand public avant la date de réception ; ou
 - c. que le grand public en a eu connaissance ou a eu accès en général après la date de réception sans responsabilité de la partie recevant les informations.
- 12.4. Chacune des parties peut divulguer des informations confidentielles à ses employés et à ses sociétés affiliées, si
- a. c'est nécessaire afin d'appliquer les présentes Conditions de participation ;
 - b. Les informations devant être traitées comme confidentielles ne sont transmises que dans la mesure où c'est indispensable pour l'inclusion dans les présentes Conditions de participation (« besoin de savoir ») ; et
 - c. le destinataire des informations devant être traitées comme confidentielles en vertu de l'article 12.5 est tenu au secret.
- 12.5. Chacune des parties s'engage à tenir au secret ses employés et sociétés affiliées et les tiers au sens du présent article 12.4 qui ont le droit de recevoir des informations devant être traitées comme confidentielles conformément aux dispositions des articles 12.1 à 12.3, dans la mesure où ce n'est pas déjà prévu dans d'autres dispositions contractuelles ou légales dans une mesure qui est au moins équivalente au niveau de protection conféré par les articles 12.1 à 12.3.
- 12.6. Les obligations en vertu du présent article 12 perdurent au-delà de la fin du contrat pour une durée illimitée, tant qu'une exception selon l'article 12.3 n'est pas avérée.

13. Droit de rétractation

Si le testeur est un particulier, il existe un droit légal de rétractation pour les services proposés par Bosch lors de la conclusion d'un contrat à distance. Les exigences et conséquences juridiques de la rétractation sont définies dans l'instruction de rétractation ci-dessous. Un modèle de formulaire de rétractation se trouve à l'article 13 des présentes Conditions de participation.

Instruction de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai de quatorze jours sans indiquer de motif.

Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Afin d'exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer

Robert Bosch France, SAS au Capital social de 140 400 000€, dont le siège social est situé au 32 Avenue Michelet, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 572 067 684 E-mail : sav.outillage-electroportatif@fr.bosch.com

en établissant clairement (p. ex. un courrier envoyé par la poste, par fax ou par e-mail) votre décision de vous rétracter du présent contrat. Pour cela, vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint, mais ce n'est pas une obligation.

Pour respecter le délai de rétractation, il suffit que vous envoyiez la communication concernant votre exercice du droit de rétractation avant que le délai de rétractation ait expiré.

Conséquences d'une rétractation

Si vous vous rétractez du présent contrat, nous vous rembourserons l'ensemble des paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires occasionnés du fait que vous aviez choisi un type de livraison différent de la livraison standard la moins chère que nous proposons) immédiatement et au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter de la date à laquelle nous avons reçu la notification de votre rétractation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que vous aviez utilisé dans la transaction initiale, sauf convention contraire expresse avec vous ; en aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement.

Fin des informations concernant les droits de rétractation

Bosch fournit les informations suivantes au sujet du modèle de formulaire de rétractation :

Modèle de formulaire de rétractation :
(formulaire à remplir et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À

Robert Bosch France, SAS au Capital social de 140 400 000€, dont le siège social est situé au 32 Avenue Michelet, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 572 067 684

- Je/nous (*) informe/informons par les présentes que je/nous (*) me rétracte/nous rétractons du (*) contrat de vente des
- produits suivants (*)/de la prestation des services suivants (*),
- Commandé le (*)/reçue le (*),
- Nom du/des particulier(s),
- Adresse du/des particulier(s),
- Signature du/des particulier(s) (uniquement si le formulaire est notifié sur papier),
- Date
-

(*) Rayer la mention inutile.

14. Règlement en ligne des litiges, résolution de litiges, plaintes

La Commission européenne fournit une plateforme pour le règlement en ligne des litiges (OS). Cette plateforme est destinée à être interface pour le règlement extrajudiciaire des litiges qui concernent des obligations contractuelles de contrats de vente en ligne et de contrats de service en ligne.

La plateforme est accessible à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Nous n'entamons pas de règlements extrajudiciaires devant les organes d'arbitrage de consommation.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où le testeur serait un consommateur au sens du droit français de la consommation, Bosch informe d'ores et déjà le testeur consommateur qu'il a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable de litiges l'opposant à Bosch.

Le médiateur de la consommation est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, (ci-après dénommé le "CMAP").

Vous pouvez le contacter soit :

- via le formulaire à disposition sur le site du CMAP à l'adresse www.mediateur-conso.cmap.fr,
- par courrier électronique à consommation@cmap.fr, ou
- par courrier postal à l'adresse CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris).

15. Droit applicable et for

Les relations contractuelles entre les parties sont soumises au droit de la République fédérale d'Allemagne. Si le testeur est un particulier, ce choix de loi ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée par les dispositions impératives de la loi de

l'État dans lequel le testeur a sa résidence habituelle n'est pas retirée (maintien des situations plus favorables). L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.

Si le testeur est un professionnel au sens du § 14 du Code civil allemand (BGB), une entité juridique de droit public ou un fonds spécial de droit public, le seul tribunal compétent pour les litiges découlant de ou en lien avec les présentes Conditions de participation est celui de Stuttgart, Allemagne. Il en va de même si le testeur n'a pas de tribunal compétent en droit commun en Allemagne, ou si son lieu de résidence ou sa résidence principale n'est pas connu au moment où l'action est intentée.

En revanche, si le client est un consommateur, le tribunal compétent sera celui du ressort de sa résidence habituelle.

16. Divers

S'il y a des lacunes dans l'application pratique du présent contrat que les parties n'ont pas anticipées, ou si une règle est rendue inapplicable par la loi ou par convention des deux parties, elles s'engagent à réparer cette lacune ou cette règle inapplicable par une règle factuelle, basée sur la finalité économique de la règle absente ou inapplicable, afin de compléter ou remplacer d'une manière appropriée le contrat.

Robert Bosch Power Tools GmbH

En mai 2022

Annexe – Contenu de la Contribution vidéo

1. Montrez que vous êtes un professionnel et créez une vidéo inspirée de votre vie professionnelle d'artisan. Choisissez un scénario véridique et rendez-le instructif pour vos spectateurs. Montrez par exemple ce que vous aimez à propos de BITURBO, comment cela facilite votre travail, etc.
2. En plus de l'outil d'essai fourni, d'autres produits Bosch Professional peuvent apparaître dans la vidéo. Toutefois, les outils et marques d'autres fabricants d'outils ne doivent pas apparaître.
3. Longueur de la vidéo : minimum 30 secondes, maximum 5 minutes.
4. Lorsque vous utilisez l'outil et créez la vidéo, veuillez vous assurer de respecter le mode d'emploi de votre outil et de prendre des précautions de sécurité générales pour l'utilisation sûre des outils électriques.
5. Veuillez respecter les règles de protection des données lorsque vous créez la vidéo. Il ne faut notamment pas représenter de tiers sans leur consentement.
6. Les vidéos doivent être téléversées sur votre propre compte sur les réseaux sociaux avec le mot clé #BITURBOtest et #boschprofessional et le lien vers la publication sur les réseaux sociaux doit être téléchargé sur un site Internet indiqué par Bosch (l'URL sera envoyée au testeur par e-mail) sur le site Internet en temps opportun. Votre échéance personnelle est 4 semaines après réception de l'outil. Le compte sur les réseaux sociaux doit être accessible au public.
7. Si vous ne téléversez pas votre vidéo avant l'échéance ou violez d'une autre manière les présentes Conditions de participation ou la législation, vous serez exclu de la Campagne. Nous avons également le droit de vous exclure de la Campagne, si selon notre appréciation, votre contribution vidéo est inadéquate, inappropriée, injurieuse, insultante ou diffamatoire, ou contient des contenus politiques, religieux, racistes, sexuels, discriminatoires, ou autrement désobligeants, ou d'autres contenus qui ne sont pas dans l'intérêt de notre entreprise.

8. Vous devez clairement marquer la publication sur les réseaux sociaux comme une « publicité » ou une « vidéo promotionnelle » et respecter strictement les directives de l'opérateur de la plateforme concernée. Si vous ne respectez pas ces exigences et que nous en avons connaissance, vous serez tenu de supprimer la publication immédiatement, à notre demande. Dans ce cas, nous pouvons également vous exclure de la promotion.
9. En principe, vous ne pouvez utiliser qu'une musique sous licence GEMA gratuite. Google pourra vous aider à trouver une musique appropriée (Google : « Musique licence gratuite sans GEMA »).